



Département : Tarn-et-Garonne
Arrondissement : Castelsarrasin

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE
82500 BEAUMONT DE LOMAGNE

Année 2025
2ème séance

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi 27 mars à dix-huit heures trente minutes,
le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de SERIGNAC, sous la
présidence de Monsieur Bernard SALOMON.

Date de la convocation du Conseil Communautaire : vendredi 21 mars 2025

Madame Evelyne MESSEMAN a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents :

Alain FALGAYRAS. Jacques BIASOTTO. Jean-Luc DEPRINCE. Céline FRESQUET. Jean-Claude BONNEFOI. Sonia BESSOU. Pierre CAMBOU. Sandrine AUDU-BENALI. Evelyne
MEESSEMAN. Stéphane MARROU. Christian MAILFERT. Jacqueline TONIN. Dominique MAGNAU. Jean-Luc ISSANCHOU. Philippe DEL MARCO. Alain SANCEY. Gérard
LATAPIE. Annie DUPUY. Jean-Louis DUPONT. Salvador LOPEZ. Bernard DIANA. Claude RENARD. Jean-Claude SENTIS. Claude TRIFFAULT. Marcel GASQUET. René THAU. Jean-
Louis COUREAU. Yves MEILHAN. Christian COLMAGRO. Brigitte HYGONENQ. Karine RIEGES. Jean-Michel LEFEBVRE. André AUZERIC. Jean-Claude FERRADOU. Patrick
PRADINES. Bernard SALOMON. Pascal GUERIN. Marc LAPORTE. Geneviève DUILHÉ. Christian LAGARDE. Sylvain LAFARGE. Pierrette GALLINA.

Etaient absents et représentés par leur suppléant :

Etaient absents ou excusés et non représentés :

Fabien SALVADORI
David ARQUIE
Philippe TONIN

Francis DAUREJAT
Elodie SANCHEZ
Claude BUSO

Ont donné procuration :

Pascal LABARDE à Pierre CAMBOU
Bertrand TOUSSAINT à Evelyne MEESSEMAN
Jean-Claude FAURIE à Jean-Louis COUREAU

AFFICHAGE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE, LE 03 AVRIL 2025

MEMBRES EN EXERCICE : 51

Le procès-verbal du conseil communautaire du 13 Février 2025 a été approuvé à l'unanimité des votants.

N° délibérations	Intitulé délibérations	Vote	
20250327D01	FINANCES Approbation Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la CCLTG	Présents : 41 Votants : 43 Adoptée à : Unanimité	Monsieur Salomon, Président, quitte la salle. Madame MEESEMAN (doyenne) présente le CFU du budget principal de la CCLTG et le propose au vote. Le compte Financier Unique 2024 du budget principal de la Communauté de Communes est approuvé.
20250327D02	FINANCES Approbation Compte Financier Unique 2024 du budget de l'Office de Tourisme Intercommunal	Présents : 41 Votants : 43 Adoptée à : Unanimité	Madame MEESEMAN (doyenne) présente le CFU du budget de l'OTI. Le compte Financier Unique 2024 du budget de l'Office de Tourisme Intercommunal est approuvé.
20250327D03	FINANCES Approbation Compte Financier Unique 2024 du budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)	Présents : 41 Votants : 43 Adoptée à : Unanimité	Madame MEESEMAN (doyenne) présente le CFU du budget du SPANC Le compte Financier Unique 2024 du budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est approuvé. Une élue précise que la SAUR met généralement du temps à reverser à la CCLTG le montant des prestations facturées aux usagers
20250327D04	FINANCES Affectations de résultat 2024	Présents : 40 Votants : 43 Adoptée à : Unanimité	Monsieur SALOMON, suite à son retour, présente les affectations de résultats. Les affectations de résultats 2024 proposées sont approuvées à l'unanimité.

20250327D05	<p>AFFAIRES GENERALES</p> <p>Modification des intérêts communautaires de la CCLTG : participation financière auprès de l'Association Socio Culturelle (ASC) pour le référent jeunesse</p>	<p>Présents : 41 Votants : 44 Adoptée à : Unanimité</p>	<p>Monsieur le Président rappelle le contexte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La CCLTG s'est engagée, avec la CAF et les communes de Beaumont et Lavit, dans une Convention Territoriale Globale de Services aux Familles (CTG) de 2022 à 2026. Dans ce cadre, un diagnostic de territoire a été réalisé permettant de dresser les besoins de la population et de définir des objectifs de travail sur 6 ans. • Sur la thématique de la jeunesse, l'objectif de « développer l'offre en direction des jeunes » a été contractualisé, avec pour ambition la « mise en place d'actions d'animation, de loisirs itinérantes en direction des adolescents ». • Une phase de pré-diagnostic a été réalisée en 2023-2024 avec des rencontres en mairies et des réunions pré-cadrage du projet. • Un diagnostic participatif jeunesse, demandé par la Caisse d'Allocations Familiales est en cours d'élaboration. Ce diagnostic permettra de déclencher le co-financement du futur poste de référent jeunesse par la CAF. • L'Association Socio Culturelle s'est portée volontaire pour embaucher le référent jeunesse, à compter de l'automne 2025, afin d'étoffer son projet associatif autour de l'accompagnement des jeunes. • Afin de donner les moyens à l'ASC de financer le diagnostic et le poste de référent jeunesse, ainsi que les actions à destination des jeunes du territoire de la CCLTG, il est proposé de modifier les intérêts communautaires. <p>Ainsi, Monsieur le Président propose que l'intérêt communautaire attaché à la compétence exercée en lieu et place des communes pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, « Action sociale d'intérêt communautaire » soit le suivant :</p> <p>« Action en faveur de l'emploi, de l'insertion et de l'accompagnement des jeunes par le biais :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'une participation financière au Point Information Jeunesse situé sur la commune de Beaumont-de-Lomagne ; • D'une participation au financement de la mission locale de Tarn-et-Garonne ; • D'une participation financière auprès de l'Association Socio Culturelle (ASC) pour le référent jeunesse » <p>L'impact financier annuel estimé pour la CCLTG est de 20 000 euros (BP 2025)</p> <p>L'assemblée a approuvé à l'unanimité cette modification statutaire.</p>
-------------	---	---	--

			Une élue demande comment cela se traduit? Le Président de la CCLTG répond que cela se fera via une convention entre l'ASC et la Communauté de Communes.
20250327D06	VOIRIE Avenant n°1 à la convention de prestation de voirie en agglomération	Présents : 41 Votants : 44 Adoptée à : Unanimité	Par délibération du 28/11/2024 le conseil communautaire a approuvé la convention de prestation de services voirie, afin de clarifier les modalités d'intervention de la CCLTG sur les voiries en agglomération. Le Président de la Communauté de Communes et Patrice Castebrunet en charge des services techniques exposent les motifs justifiant cet avenant. Un avenant est aujourd'hui nécessaire afin d'intégrer notamment : <ul style="list-style-type: none"> - La mise à jour des kilomètres de voirie - L'intégration des chemins ruraux dans le réseau des voiries communales, - L'application de la baisse de 10% du budget voirie en 2025 au vu des contraintes budgétaires. Les articles de la convention restent inchangés, seule l'annexe 6 de la convention est modifiée Le Conseil communautaire approuve l'avenant 1 à la convention de prestation de voirie dans l'agglomération et autorise le Président à signer ledit avenant
20250327D07	BRIGADE VERTE Avenant n°2 à la convention Brigade verte	Présents : 41 Votants : 44 Contre : 1 Abstentions : 2	Par délibération du 12/12/2012 le conseil communautaire a approuvé la convention de mise à disposition des services pour l'entretien des espaces verts, des cimetières et des chemins ruraux. Un premier avenant a été approuvé le 03 octobre 2023 passant le tarif horaire de 23€ à 30€ de l'heure. Pour rappel, le coût réel de l'heure de la brigade verte pour la Communauté de communes est d'environ 50 euros. La commission voirie – assainissement du 03 Février 2025 a ainsi proposé d'augmenter le coût horaire de la brigade verte pour les communes en le passant de 30€ de l'heure à 35€ de l'heure. Cette modification tarifaire nécessite d'approuver un avenant n°2 modifiant l'article 6 de la convention « condition de remboursement ». Le Conseil communautaire approuve l'avenant 2 à la convention brigade verte et autorise le Président à signer ledit avenant Un élu ayant voté contre exprime son désaccord prétextant que le coût réel n'ait pas évolué

			<p>depuis la dernière modification.</p> <p>Un second élu explique que cette augmentation est justifiée. En effet, si les communes devaient avoir recours à des prestataires privés cela serait beaucoup plus onéreux.</p>
20250327D08	<p>MOTION DE SOUTIEN</p> <p>Motion de soutien envers l'école de Sérignac (menacée d'une fermeture de classe à la rentrée 2025)</p>	<p>Présents : 41 Votants : 44 Adoptée à : Unanimité</p>	<p>Le lundi 10 février 2025 s'est déroulé le Comité Social d'Administration Spécial Départemental « CSA SD » carte scolaire, présentant une fermeture de classe sur l'école de Sérignac.</p> <p>La commune de Sérignac a enclenché depuis plusieurs années un plan de rénovation, restructuration, et réhabilitation (projet 3R). Elle s'est engagée dans la dynamique de « Villages d'Avenir », proposée par l'Etat dans le cadre du plan « France Ruralités ».</p> <p>Ces initiatives ont permis d'investir dans des projets adaptés pour améliorer le cadre de vie des habitants et des enfants du village : une salle de classe et un dortoir neufs au sein de l'école ainsi que l'achat de matériel pédagogique de qualité ; la création de logements locatifs permettant l'installation de nouveaux d'habitants ; et des actions de revitalisation de la vie économique à travers la l'émergence du café du commerce.</p> <p>Ces projets ont été soutenus par l'Etat, la Région, le Département et l'intercommunalité. Ces projets ont fait l'objet d'investissements, à hauteur de centaines de milliers d'euros, financés par plusieurs acteurs publics.</p> <p>La commune de Sérignac travaille à l'élaboration d'un Projet Educatif de Territoire « PEdT », avec la commune de Larrazet, et propose désormais une garderie éducative partagée. Ces projets prévoient une projection d'objectifs et d'actions à visée éducative sur une durée de 3 ans. Ils sont accompagnés par les services de l'Etat, la CAF, la CCLTG et les Francas, s'assurant ainsi de proposer des projets de qualité, répondant aux exigences des institutions.</p> <p>Dans le cadre du maintien et du développement de l'attractivité des territoires ruraux, les élus considèrent qu'il est indispensable de préserver, pour les enfants, une qualité d'enseignement et de leur environnement scolaire. L'école de Sérignac bénéficie d'un personnel qualifié et compétent ainsi que d'infrastructures neuves et adaptées.</p> <p>Le lundi 3 mars 2025, le Comité Départemental de l'Education Nationale « CDEN », préparatoire à la rentrée 2025, actait le fait que la classe de Sérignac était « toujours en fermeture mais sous surveillance ». Une vérification des effectifs sera effectuée en juin, « et si les effectifs sont là, il n'y aura pas fermeture ».</p> <p>Au regard des inscriptions projetées (<i>à ce jour, 48 élèves sont inscrits pour la rentrée de septembre 2025 et l'école comptabilisera 56 élèves en janvier 2026</i>), et de la dynamique enclenchée par la commune de Sérignac.</p>

			<p>Les élus communautaires de Sérignac remercient vivement la Communauté de Communes de la Lomagne pour leur soutien. Ils déplorent que le DASEN ne prennent pas en compte dans le décompte des élèves les Toutes Petites Sections qui arrivent à l'école en Janvier. Ainsi en janvier nous aurons 30 enfants dans la classe.</p> <p>Un élu d'une commune voisine déplore également que les enfants en situation de handicaps (12 sur Beaumont de Lomagne) ne soient pas non plus pris en compte dans les effectifs...</p> <p>A l'unanimité, le Conseil communautaire apporte son soutien à la non-fermeture de classe sur la commune de Sérignac et globalement le maintien des classes sur notre territoire rural, gage de maillage territorial de qualité.</p>
Délibération ajournée	RESSOURCES HUMAINES Avenant de la convention de mise à disposition de JL Gregoreski (mise à jour planning avant saison piscine 2025)	Délibération ajournée	<p>Un élu beaumontois demande à ce que ce point soit retiré de l'ordre du jour car le planning n'a pu être encore validé en raison de l'envoi tardif. Il propose de décaler ce point au prochain Conseil Communautaire le temps que les services communaux et communautaires se coordonnent.</p> <p>Monsieur le Président et l'assemblée ne s'y opposent pas.</p>

Questions diverses :

✓ Point ressource Humaines

Un élu demande si la communauté de communes cotise pour le remboursement des salaires en cas d'arrêt maladie. Le Président explique que oui la CCLTG cotise pour cela.

✓ Intervention de M. Sentis

Monsieur SENTIS, maire de Goas, référent emploi/formation à la CCLTG présente le contexte emploi/formation et présente la démarche d'accompagnement des établissements médico-sociaux.

Cette action s'inscrit dans le cadre d'une expérimentation gouvernance territoriale emploi/formation et la loi plein emploi du 18 décembre 2023 ayant pour ambition d'améliorer l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des entreprises au plus près des besoins locaux grâce à la proximité avec les communautés de communes et une implication collective et coordonnée de tous les acteurs de l'insertion et de l'emploi. Cette action aboutie notamment à la création d'un réseau pour l'emploi constitué de France Travail, des Missions Locales (jeunes), Cap emploi (handicap), des collectivités territoriales, des organismes et associations s'occupant de l'insertion, de la CAF, etc...

Cela doit également aboutir à la mise en place de procédures et de critères communs (communication, logiciels de gestion communs.) ainsi que de 4 niveaux de gouvernance (Etat, Région (CRE), Départemental (CDE), Local (CLE)).

Au niveau local cela se traduit par la mise en place d'une gouvernance Etat/Collectivités territoriales associant en co-présidence le Conseil Régional, le Conseil

Départemental ainsi que les EPCI. Des référents sont désignés au sein de chacune des EPCI à savoir pour la Lomagne Tarn et Garonnaise : Jean-Claude Sentis (titulaire) et Patrick Pradines (suppléant).

Nous avons ainsi choisi d'inscrire la CCLTG dans cette démarche afin de favoriser l'emploi local. Cela se traduit par un travail sur l'attractivité des métiers et du territoire ainsi que le soutien aux établissements médico sociaux (le secteur médico-social représentant ¼ des emplois de la Lomagne).

Plusieurs actions ont déjà été réalisées depuis 2023 :

- Participation à l'expérimentation gouvernance emploi-formation : fiche action « Soutenir les Etablissements et Services Médico Sociaux dans leurs besoins en ressources humaines (RH) »
- Diagnostic des besoins RH des structures médico-sociales > rencontres avec les partenaires et les employeurs (individuelles et collectives)
- Participation aux Comités pour l'emploi (Comités départementaux, comités locaux et autres réunions)
- Définition d'un plan d'actions **co-construit** avec les partenaires et les employeurs : Initiative du Rallye découverte des métiers ; vidéos métiers ; etc...

Deux vidéos métiers sont présentées en fin de séance.

Un élu demande si les 40 personnes en recherche d'emploi invitées au Rallye Découverte sont intéressées par le domaine. Monsieur Sentis explique que oui, qu'une sélection a été faite par les partenaires sur la base des exigences fixées par la CCLTG à savoir que ce soit des personnes du territoire et motivées par ce domaine.

L'assemblée salue le travail réalisé.

La séance est levée à 20h00

La secrétaire de séance

Evelyne MEESEMAN



Le Président

Bernard SALOMON

